

NOTE EXPLICATIVE RELATIVE AU RECTIFICATIF

Note explicative relative au rectificatif au document portant transmission des observations formulées par les autorités de l'État hôte et de la République française en vertu de la norme 51 du Règlement de la Cour

En rédigeant ledit rectificatif, le Greffe avait pour but de déposer une version expurgée de la note verbale qu'il avait adressée à l'État hôte. Les coordonnées du fonctionnaire du Greffe ont été supprimées.

Deux modifications ont été apportées :

Titre du document : il n'est fait aucune référence au niveau de classification des annexes.

Annexe 2 : la note verbale du Greffe a été expurgée de la façon décrite ci-dessus.